

Avis

Conseil Communal

9 - 3) **Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 6 et 6A, rue du Stade à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 06 mars 2026 délibération n° 3**

Il est porté à la connaissance du public que la décision ci-dessus a été approuvée par le conseil communal en sa séance du 20 mars 2026.

Bascharage, le 20 mars 2026
Pour le collège des bourgmestre et échevins

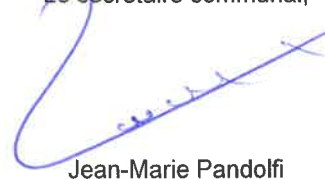
Le bourgmestre,



Michel Wolter



Le secrétaire communal,



Jean-Marie Pandolfi